

@rib News, 23/09/2013COMMUNIQUE NÂ°001 DU 17/09/2013 DES JEUNES ISSUS DES MOUVEMENTS AFFILIES AUX PARTIS REUNIS AU SEIN DE Lâ€™ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE CHANGEMENT ADC-**IKIBIRILA**

situation sécuritaire qui prévaut dans notre pays ces derniers jours inquiète plus d'un cause des actes qui sont posés par la milice «Imbonerakure». L'environnement et la situation socio-politique sont tellement verrouillés.Nous sommes très préoccupés par cette situation si l'on tient compte du fait que les politiciens de l'opposition sont malmenés partout dans le pays. Les signaux des partis politiques de l'opposition sont massivement détruits.

Beaucoup de signes démontrent une insécurité qu'il n'y a pas de paix dans notre pays. La population environnante des zones cette milice opérant est instabilisée et traumatisée. Ceux qui résistent devant les menaces de mort et qui ne quittent pas lieux sont accusés de tous les maux sans oublier qu'ils peuvent même supporter des amendes exorbitantes.Nous sommes très extrêmement préoccupés par cette militarisation des jeunes du parti au pouvoir pour des actes de vandalisme, de vol et de viol ainsi que de pillage des biens de la population déjà meurtrie par une misère sans précédent. Cette militarisation des jeunes du parti actuellement au pouvoir viole sans cesse les prescrits des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation ainsi que la Constitution de la République du Burundi en vigueur au même titre que les pactes et conventions internationaux que le Burundi a ratifiés.Il est vrai en effet, au Chapitre I sur la Paix et Sécurité pour tous, l'article premier stipule que «les corps de défense et de sécurité appartiennent tout le peuple burundais. Ils doivent être un instrument de protection de tout le peuple et tout le peuple doit se reconnaître en eux.»(Art.1,al 8)«La constitution des milices et des organisations terroristes et génocidaires ainsi que les pratiques du terrorisme et du génocide et l'incitation à ces pratiques sont interdites.Les corps de défense et de sécurité sont établis conformément à la Constitution. En dehors des corps de défense et de sécurité établis conformément aux dispositions de la Constitution il ne peut être créé ou levé aucune autre organisation armée.»(Art.10, al2)Quant à la Constitution du Burundi, elle est plus claire. Le protocole III, Chapitre II énonce les principes essentiels qui doivent guider l'établissement de ces corps. En effet, l'article 240 stipule que «les corps de défense et de sécurité sont établis conformément à la loi. En dehors de ceux-ci, il ne peut être levé aucune autre organisation armée ».En guise de la violation de tous ces prescrits, le déploiement de la milice IMBONERAKURE indisciplinée augmente de façon croissante les possibilités d'abus. Tout cela se passe sous le silence complice du pouvoir.Nous demandons au Président de la République de prendre ses responsabilités pour ramener les IMBONERAKURE dans la voie démocratique caractérisée par la tolérance et le multipartisme et de respecter les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui sont la source incontournable de la Constitution actuellement en vigueur en ce qui concerne la fin de son règne. Il vient de terminer ses deux mandats présidentiels, c'est donc inutile d'alerter la population en voulant briguer un troisième mandat.En tout état de cause nous ne pouvons jamais accepter une poignée de jeunes militaires conduise tout le pays dans le gouffre cause des intérêts sectaires inadmissibles.Le torpillages de la mise en application de la Feuille de Route vers les élections de 2015 convenue entre le Gouvernement du Burundi, les Anciens Présidents, les Présidents des partis politiques et les Leaders de la Société Civile sous le haut patronage de la représentation de l'ONU au Burundi nuit encore à l'environnement favorable aux élections en vue.Nous terminons en précisant que les élections de 2015 et la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation ne peuvent pas avoir lieu dans ce climat d'insécurité et trouvons que seule la dialogue est la plus ultime pour trouver une issue à cette impasse.Fait à Bujumbura, le 17 Septembre 2013Pour la jeunesse du MSD : A A A A A A A A A A A A A A A A A A K WIZERA Donatien Pour la jeunesse du FRODEO NKURUNZIZA Patrick Pour la jeunesse de l'UPD-ZIGAMIBANGA : A A A A A A A GAHUNGU Patrice Pour la jeunesse du : A A A A A A A A A A A A A A A A A NIYUBAHWE Jean-Marie